



PROCEDURE	DATE
Élaboration prescrite par délibération le	13 Décembre 2022
Élaboration approuvée par délibération le	21 Juillet 2026



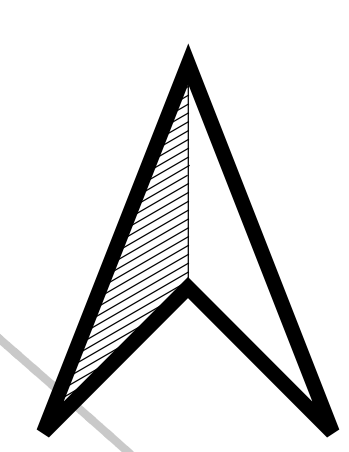
Échelle : 1/ 4 600^{ème}

Montrevel-en-Bresse

INFORMATIONS

Aléa inondation du bassin de la Reyssouze (se référer à l'atlas des zones inondables en annexe)

- Fort
- Moyen
- Faible
- Ligne HT



St-Martin-le-Châtel

Foissiat

Jayat

Bresse Vallons

OUTILS

- Elément repéré au titre du L151-19 du CU
- Secteur d'OAP
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Elément ponctuel repéré au titre du L151-23 du CU (arbre)
- Elément ponctuel repéré au titre du L151-23 du CU (mare)
- Elément surfacique repéré au titre du L151-23 du CU (ripisylve)
- Elément linéaire repéré au titre du L151-23 du CU (haie et boisement en bord d'eau)
- Zone humide de l'inventaire du Syndicat du BV de la Reyssouze repéré au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide de l'inventaire de terrain effectué dans le cadre du PLU repéré au titre de l'article L151-23 du CU
- Trame provisoire d'inconstructibilité

ZONAGE

- UA : Zone urbaine du centre-ancien de Malafretaz
- UAm : Zone urbaine du centre-ancien de Montrevel-en-Bresse
- UB : Zone urbaine de développement récent
- UCm : Zone urbaine de concentration d'habitat collectif de Montrevel-en-Bresse
- Und : Zone urbaine non densifiable
- UE : Zone urbaine dédiée exclusivement aux équipements
- UEbl : Zone urbaine dédiée exclusivement aux équipements de la base de loisirs
- UX : Zone urbaine dédiée exclusivement aux activités industrielles et artisanales
- UJ : Zone urbaine de jardins
- AU : Zone à urbaniser pour de l'habitat
- AUX : Zone à urbaniser pour de l'activité industrielle ou artisanale
- A : Zone agricole
- As : Secteur stricte de la zone agricole
- Ap : Secteur paysager de la zone agricole
- Ax : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour le développement des activités isolées en zone A
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur de la zone naturelle dédiée exclusivement aux équipements
- NI : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées de la zone naturelle dédié exclusivement aux loisirs
- Nx : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées pour le développement des activités isolées en zone N

